



### SOMMAIRE

- ◆ L'éditorial
- ◆ L'union fait la force
- ◆ Le réseau LinkedIn
- ◆ Statistiques
- ◆ Code d'honneur
- ◆ L'info BALE

**L**e « TRIDENT » légion était en place sur le forum emploi de CANNES MANDELIEU; l'amicale des anciens légionnaires du bassin Cannois; le PILE de NICE et le BARLE ont armé un stand au profit des « JAL » jeunes anciens légionnaires, demandeurs d'emploi et candidats au recrutement (le témoignage des anciens impressionne et séduit les jeunes gaulois) nous renouvellerons cette opération sur d'autres régions. Notre objectif : lutter contre l'immobilisme, il y a toujours une solution maintenez le contact. A ce titre, nous vous guidons dans la création de votre profil « LinkedIn » qui vous permet de mettre en ligne votre CV. Le chômage se maintient malgré nos efforts mais nous mettons en garde les travailleurs non déclarés ( accident, assurance etc...) soyez fidèles à votre code d'honneur de l'ancien légionnaire.

L'info du BALE s'adresse ce mois-ci aux retraités, ne négligez pas ces informations elles sont actualisées et l'équipe du BALE fait pour vous un travail formidable.

Bonne lecture !

## L'UNION FAIT LA FORCE





C'est comme un réseau social mais à vocation uniquement professionnelle. Vous pouvez y mettre votre CV/photo etc.. Etant à but professionnel, il est plus "verrouillé" que Facebook, véritable outil pour « réseauter » il permet d'avoir les informations sur les tendances du marché de l'emploi, encore faut-il y être actif et avoir un profil « opérationnel » d'où les quelques conseils suivants:

## Optimiser un Profil LinkedIn en 10 étapes

1. **La photo du Profil** Utilisez une photo professionnelle pas de selfie.
2. **Titre professionnel du profil** Il doit être **accrocheur**, très **précis**
3. **Les coordonnées** à renseigner avec précision tél + adresse + mail
4. **Personnaliser l'adresse du profil** avec entre autres des chiffres
5. **Le résumé** : Le but est de raconter vos services et vos compétences de manière chiffrée
6. **Expériences professionnelles** votre savoir-faire, votre savoir-être et les résultats produits.
7. **Compétences** : LinkedIn dispose d'une nomenclature des intitulés des compétences
8. **Recommandations écrites** employeurs et collègues donnent du poids à votre profil
9. **Formations** Pour appuyer vos expériences et être repéré dans le réseau
10. **Publications** possibilité de générer du trafic vers des livres blancs, des billets des blogs

### OFFRES D'EMPLOIS URGENTES

Agent de sécurité ( Paris)

Monteur meuble frigorifique (Cavaillon 13)

Maçon polyvalent ( Isles/Sorgues 84)

Gardien de propriété (logé) (région parisienne)

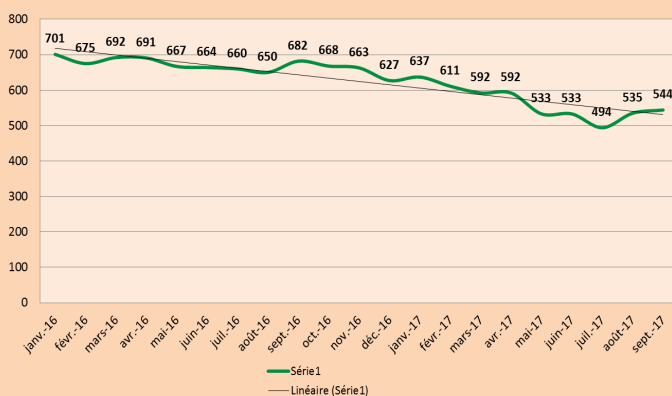
Gardien de propriété (logé) (Gironde 33)

Gardien de propriété (logé) (Vendée 85)

**Contactez le BARLE**

**04 42 18 10 18**

Courbe du chômage (Légion étrangère)



#### CODE D'HONNEUR DE L'ANCIEN LÉGIONNAIRE

- Ancien de la Légion étrangère, je suis fier d'avoir servi avec Honneur et Fidélité.
- Chaque Ancien reste mon compagnon d'arme, quelle que soit sa nationalité, sa race ou sa religion. Je lui manifeste toujours l'étroite solidarité qui doit unir les membres d'une même famille.
- Fidèle à mon passé à la Légion étrangère, l'honnêteté et la loyauté sont les guides permanents de ma conduite. Ma tenue et mon comportement sont exemplaires en restant modestes.
- Je refuse la facilité et l'entraînement dans les abus de toutes sortes, incompatibles avec la dignité humaine.
- Je m'interdis d'impliquer la Légion étrangère dans toute action politique.
- Dans ma cité, je suis fier que mes relations disent de moi avec considération : " c'est un ancien légionnaire ".



Contactez le BARLE :

[reconversion@legion-etrangere.com](mailto:reconversion@legion-etrangere.com)



Contactez le BALE :

[comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr](mailto:comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr)

# INFO BALE

## RAPPEL INFOS DES PARTANTS « RETRAITES »

### Considérez le BALE comme votre bureau major

- ◆ Date à laquelle vous êtes gérés par le BALE = Date de radiation des contrôles (RDC).
- ◆ Durant le stage de reconversion => gestion par la SAI ou la reconversion jusqu'à la RDC.
- ◆ Pour les personnels bénéficiant d'une pension militaire de Retraite et étant en reconversion.
  - ⇒ Trois semaines avant la fin de votre reconversion, vous devez faire un CR de fin de stage pour avoir votre attestation employeur et ESS, à la Régulation/CAPLE.- CAPLE / Régulation au 04.42.18.13.85
  - ⇒ Une fois rayé des contrôles, votre dossier est reversé au BALE. Pour les étrangers, le dossier restera archivé à vie au BALE. Pour les français ou naturalisés, le dossier est conservé au BALE pendant 5 ans (réserve opérationnelle) puis reversé au CAPM à PAU (pour le personnel résident en métropole) et aux BSN du lieu de résidence pour les DOM / TOM.

Pour toute demande après radiation des contrôles :

Etrangers + français pendant 5 ans après RDC = Courrier adressé au BALE.	Français ou naturalisés, au-delà de 5 ans après RDC :
<i>Bureau des Anciens de la Légion Etrangère</i>  <i>Quartier Viénot</i>  <i>Route de la Légion - BP 21355</i>  <i>13784 AUBAGNE Cedex</i>  <a href="mailto:comle.drhle-bale.fct@intra.def.gouv.fr">comle.drhle-bale.fct@intra.def.gouv.fr</a>	<u>Résidents en métropole :</u>  <i>Centre des Archives du Personnel Militaire</i>  <i>Caserne Bernadotte</i>  <i>64023 PAU Cedex</i>  Résidents dans les DOM/TOM : <i>BSN du lieu de résidence</i>

Dans toute demande (courrier ou mail), bien mentionner le nom, prénom et surtout le **matricule Légion**.

**Bien conserver le CBC (certificat de bonne conduite) original. Il ne sera pas délivré de duplicata.**

Pour tout bulletin de solde manquant, vous pouvez demander une copie au CERHS (toujours indiquer le NID) :

*Centre Expert des Ressources Humaines et de la Solde CS 83930 54029 NANCY Cedex*

Si vous constituez un dossier pour une demande quelconque dans l'administration civile, et que vous fournissez des documents avec votre identité déclarée (diplômes, médailles etc...), n'oubliez pas de joindre une copie de la décision de régularisation de situation militaire (RSM), décret de naturalisation ou jugement de changement de patronyme.

Vous allez recevoir un titre de pension de retraite militaire à votre domicile. En faire une copie et l'envoyer au BALE/Cellule Retraite. Par courrier ou par internet à [jean-louis.schnell@intra.def.gouv.fr](mailto:jean-louis.schnell@intra.def.gouv.fr)

Si vous intégrez la fonction publique sachez que lorsque vous partirez à la retraite définitive (**62 ans**) votre dossier sera géré par votre dernier employeur et non par le BALE. Conservez donc votre titre de pension et votre Etat Signalétique et des Services.

**Pour le personnel détaché dans la fonction Publique, n'oubliez pas de faire une photocopie de votre bulletin de salaire (du ministère dont vous êtes détaché) et de l'envoyer au CERHS de Nancy. Afin de vous verser la perte de salaire que vous auriez pu avoir lors de votre détachement.**

## **RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)**

N'oubliez pas de vous inscrire sur le site de la ([www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)) et de **reprendre contact lors de la retraite définitive en précisant votre numéro de sécurité sociale.**

### **ATTENTION**

Pour tout changement d'adresse ou de compte bancaire, il vous faut prévenir quatre organismes et préciser le numéro de pension :

TPG (trésorerie payeur général) de votre département ;  
SDP (sous-direction des pensions) la Rochelle ;  
SRE (service des retraites de l'état) Nantes ;  
BALE (Bureau des anciens de la Légion étrangère).

Dans les années qui suivent votre départ à la retraite vous allez recevoir un courrier de la SDP et ou SRE, vous demandant votre situation postale et ou bancaire. Si vous ne répondez pas à ce courrier votre pension sera suspendue. Pourquoi cette suspension ? parce qu'ils considéreront que vous êtes décédé !!!

## **Naturalisation :**

Si vous faites une demande de naturalisation une fois rayé des contrôles, que celle-ci est favorable et que vous êtes naturalisé, il vous appartient de vous faire recenser auprès de la mairie de votre lieu de résidence, et attribuer un Numéro Identifiant Défense (N.I.D), pour cela vous devez fournir les copies de votre décret de naturalisation et de l'acte de naissance français.

N.I.D légion : 10 chiffres par exemple 00 137 08125

N.I.D Naturalisation 10 chiffres par exemple 01 130 12547

<b>Né après 1979</b> <b>DEMANDEZ VOTRE N.I.D</b>	<b>Né avant 1979</b> <b>DEMANDEZ VOTRE N.I.D</b>
<b>Direction du service national</b> Sous-Direction Défense et Citoyenneté Bureau de la Règlementation Métier Quartier Bellecombe – BP 35521 45038 ORLEANS Cedex 1	<u>Résidents en métropole :</u> <b>Centre des Archives du Personnel Militaire</b> <b>Caserne Bernadotte</b> <b>64023 PAU Cedex</b> <u>DOM/TOM :</u> <b>BSN du lieu de résidence</b>

Dès que vous avez votre nouveau N.I.D, n'oubliez pas de prévenir le BALE avec une copie du décret de naturalisation.

## **Retraite de réversion :**

En cas de décès, votre épouse ou vos enfants peuvent bénéficier de la pension de réversion de votre retraite militaire et ou retraite définitive sous condition : (+ ou - 60%)

### **Pour l'épouse ou ex-épouse**

- Avoir plus de 50 ans,
- Avoir été mariée au moment du décès,
- Pour les divorcées, être non remariées,
- Avoir eu une vie commune de 4 ans minimum ou 2 ans avec un enfant pendant votre activité militaire.

Pour faire la demande, la veuve doit prendre contact à la Caisse de retraite de son lieu de résidence avec les copies de l'acte de décès, du livret de famille (pour les mentions marginales, divorcée, remariée etc....) et de sa carte nationale d'identité pour prouver son identité.



### Pour les enfants

- Avoir moins de 18 ans si les parents n'ont pas été mariés,
- Si la mère ne désire pas de la pension de réversion et qu'elle souhaite la léguer à ses enfants.
- Jusqu'à 25 ans si étudiant.

**ATTENTION** : dans tous les cas l'ex-épouse peut aussi bénéficier de la pension de réversion au prorata de vie commune.

Seule exception, l'ex épouse ne peut pas bénéficier de la pension de réversion si le divorce a été prononcé avant l'engagement ou dans les 23 mois suivant l'engagement.

### Départ à la Retraite définitive :

Lors de votre départ à la retraite civile, votre Caisse de Retraite vous demande une Attestation d'affiliation rétroactive au régime de la sécurité sociale pour les cotisations faites pendant votre activité militaire. Vous ne pouvez pas en bénéficier, car vous êtes déjà pensionnés militaire. Afin d'éviter une perte de temps inutile, prévenez votre CRAM (caisse régionale d'assurance maladie) qu'il lui appartient de prendre contact avec la sous-direction des pensions de La Rochelle pour demander le Formulaire 30894, il est le seul organisme compétent pour traiter votre demande à l'adresse suivante :

**S.D.P, Bureau retraite civiles et Militaires – 5, place de Verdun – BP 60000 – 17016 La Rochelle Cedex 1** - (Fournir les copies de votre **TITRE de PENSION** et de **l'ESS** à la CRAM.)

### Cessation de paiement de votre Pension :

En cas de cessation de paiement de votre pension militaire de retraite, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec le **Service des Retraites de l'Etat**, bureau réclamation, 10 boulevard Gaston Doumergue – 44964 Nantes Cedex 9.

Fournir une copie de votre titre de pension et bien sur un RIB pour effectuer la régularisation de remboursement à effet rétroactif.

### Information pour les Epouses :

Lors du départ à la retraite à l'âge légal (62 ans), Votre épouse peut bénéficier d'une **Attestation Vieillesse de Parents au Foyer**, par le fait d'être mariée, ou avoir été mariée pendant votre activité au sein de l'institution. Pour en bénéficier, il lui appartient de prendre contact avec l'EDIACAT qui est le seul organisme compétent pour traiter cette demande. Pour cela, elle écrit à l'adresse suivante en précisant qu'elle est l'épouse de l'ex-légionnaire UNTEL, N.I.D 00 123 98745 :

**EDIACAT, Bureau Droits Individuels et Archives, 76, rue de la Talaudière – BP 508 42007 Saint-Etienne Cedex 1.**

Pièces à fournir : Copie du livret de famille, et de la Carte nationale d'identité

### Quelques Conseils pratiques.

- ♦ Ne clôturer pas votre compte bancaire dans les 12 mois qui suivent votre radiation des contrôles
- ♦ Pour éviter toutes pertes de documents et/ou afin de garder une copie à portée de main, il est conseillé de créer **un coffre-fort numérique** (sans opérateur) comme Onedrive, dropbox
- ♦ Toute correspondance avec un service administratif de l'état, doit être envoyée en RECOMMANDE avec ACCUSE DE RECEPTION.

**Pour toutes demandes, vous devez écrire au BALE, aucune ne sera traitée par téléphone.**

*Bureau des Anciens de la Légion Etrangère / Quartier Viénot / Route de la Légion - BP 21355*

*13784 AUBAGNE Cedex*

[comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr](mailto:comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr)